Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
بجنيف

12

17ème session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel

Déclaration de S.E.M. Omar Hilale
Ambassadeur Représentant Permanent
du Royaume du Maroc

Monsieur le Président,

Je voudrais souhaiter la bienvenue à la délégation du Belize et la féliciter pour la présentation de son second rapport national au titre de l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation note avec satisfaction l'engagement renouvelé des autorités du Belize en faveur du respect de l'état de droit et des droits de l'homme, engagement réitéré dans la vision de développement à long terme du Belize, intitulée « Horizon 2030 ».

Nous saluons en particulier le grand intérêt accordé par les autorités du Belize à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et ce, malgré les contraintes financières importantes qui entravent la capacité du pays à mettre en place les conditions propices à la réalisation des droits de l'homme.

Ma délégation note également que le Gouvernement bélizien envisage la possibilité de ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux protocoles facultatifs y afférents, et qu'il déploie résolument des efforts importants pour lutter contre la pauvreté et l'accroissement des disparités sociales qui constituent d'importants obstacles pour le développement des droits de l'homme et la pleine expression de la dignité et des libertés de l'être humain.

A cet égard, la délégation de Belize peut elle préciser quelles mesures nouvelles sont envisagées par les autorités dans le cadre de la stratégie triennale à moyen terme (2014-2017), en particulier pour l'amélioration de la mise en œuvre et du suivi des plans sectoriels concernés ?

Nous encourageons les efforts consentis par les pouvoirs publics béliziens en faveur de la protection des droits des catégories vulnérables parmi lesquelles figurent les personnes âgées.

Nous saluons également l'attention accordée à la promotion des droits de l'enfant comme en témoigne l'élaboration du Plan national d'action en faveur de l'enfance et de l'adolescence 2004-2015.

Néanmoins, le Rapport de suivi de Plan national d'action et les évaluations récentes de l'état d'avancement de l'action menée dans ce domaine indiquent que dans de nombreux cas, les objectifs fixés pour 2015 ne seront pas atteints.

Pour remédier à cette situation, quelles sont les mesures qui seront prises pour l'amélioration de la capacité des organismes d'exécution de ce plan à améliorer la planification institutionnelle dans ce domaine ?

Nous notons avec satisfaction que Belize envisage de mettre en place une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris bien que ce projet demeure en instance faute de ressources nécessaires à sa concrétisation.

Dans son rapport national l'Etat de Belize souligne le besoin pour une assistance technique adéquate dans plusieurs domaines, notamment l'éducation aux droits de l'homme, la surveillance du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports.

Il est également rappelé que Belize a sollicité une assistance technique pour l'élaboration de ses rapports nationaux sur la mise en œuvre de divers instruments relatifs aux droits de l'homme mais que cet Etat n'a pu obtenir aucune aide importante de la communauté internationale pour l'établissement du rapport soumis actuellement.

A cet égard, ma délégation soutient la demande d'assistance technique émanant des autorités béliziennes et encourage la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par cet Etat membre en vue de lui permettre de s'acquitter des obligations auxquelles il a souscrit au titre des divers instruments internationaux des droits de l'homme.

Genève, le 28 octobre 2013